

EDITO

Un mois de janvier assez chargé en réunion pourra vous permettre de voir le travail effectué par la section CFDT de la STRD. Depuis quelques temps nos collègues conducteur s'investissent de plus en plus dans la section, ce qui a permis à **DANIEL ROUSSELET** de venir en négociation salariale pour prendre de plus en plus d'implication dans celle-ci. Dés aujourd'hui, si vous avez des questions, des retours sur votre travail qui vous pose problème, allez le voir ainsi Mme Roux sophie. Ils essaieront de vous répondre ou remonteront vos questionnements à la direction si le besoin s'en faisait sentir.

Le comité de rédaction

Ce journal a été conçu avec le concours de l'équipe CFDT et financé par ses adhérents.

Prix unitaire : 0,660 €



DANS CE NUMERO

- | | |
|-------------------------|--|
| 1 | Edito |
| 1/2/3 | Réunion C.E. du 22 janvier 2004, Réunion CE du 18 novembre 2003. |
| 33/44
3/4 | Réunion D.P. du 22 janvier 2004, Réunion DP du 18 novembre 2003. |
| 55/66
7/8 | Réunion Tabac du 27 janvier 2004, Commission de suivi sécurité du 4 novembre 2003. |
| 6 | Négociations salariales Les membres du CE demandent la suppression du jour férié.
Réunion du CE du 22 janvier 2004 |

Q: ~~6~~ Approbation du compte rendu du PV de la réunion du CE du 16 décembre 2004.

R: Approuvé sans aucun commentaire.

Q: Approbation du compte rendu de la commission chargée de la formation et du perfectionnement professionnel du 18 novembre 2003.

R: Approuvé sans aucun commentaire.

Q: Présentation du budget prévisionnel de la formation de l'année 2004.

R: Les membres demandent à obtenir une journée de formation concernant les nouvelles lois sur la formation. Pour la formation sur le G.N.V. (« bus au gaz »), lire plutôt : information. Pour la formation nouveau réseau qui commencera début mars, la demande est faite pour que ce soit la commission formation qui soit faite en priorité pour vérifier la durée et le contenu. Une date est prévue pour le 03 mars 2004. Un livret sera distribué au terme de cette formation. Une demande est faite par la commission de supprimer réactif qui ne fait pas l'unanimité(sur 3 ans 47 000 € ont été dépensés). Réunion du CE du

Mis en forme

~~Il n'y aurait pas de rentrer dans ce budget formation. Depuis cette réunion, une information nous est parvenue des autres réseaux Kéolis de la région (section CFDT de Dijon faisant partie du secrétariat régional et bureau national) : Il apparaîtrait que les formateurs réseaux qui sont prêts à d'autres réseaux seraient facturés plusieurs fois, on voit bien là, la tactique du groupe pour récupérer de l'argent sur les budgets formation de chaque entreprise travaillant sur REACTIF, ainsi que les formations qui en découlent qui sont uniquement dans le groupe KEOLIS (A SUIVRE de plus près).~~

~~Q : Consultation du CE sur les nouvelles embauches d'AA en contrats de qualification jeunes et qualification adultes.~~

~~R : Les membres du CE sont d'accord sur le principe. Et les nouveaux personnels entrant dans ce principe seraient à terme en contrat CDI.~~

~~Q : Information sur le nouveau réseau.~~

~~R : Quelques modifications ont été apportées depuis la dernière réunion générale. La décision finale devrait être à l'ordre du jour de la COMADI du 18 décembre (au lieu du 21 novembre). Un point crucial d'une des lignes passant par la rue J.J. Rousseau pourrait ne pas aboutir. Au cas où celle-ci ne pourrait passer par cette rue, nous repasserions par la Rue de la Liberté, ce qui ferait que la perte de 40% de bus reviendrait à une perte de 30% de bus dans la rue de la liberté.~~

~~Q : Informations sur les départs en retraites anticipés (loi Fillon).~~

~~R : Un courrier a été envoyé à tout les salariés de plus de 55 ans (80). Il paraît difficile que cela puisse se passer au 1^{er} janvier 2004 (les délais administratifs sont très serrés, de plus le salarié doit à son initiative demander la mise en retraite à la STRD, et le délai conventionnel pour un départ serait déjà d'au moins un à deux mois). Infos PRP, il y a 28 noms sur le plan PRP donné à la DDTE (direction départementale du travail et de l'emploi).~~

~~Q : Information et décision à prendre sur le contrat prévoyance (obsèques et mutuelle)~~

~~R : il y a un problème avec l'assurance décès. Vu le nombre de décès et le nombre de cotisants jeunes inférieur au nombre général, les cotisations ne couvrent pas les frais de la mutuelle qui pensent augmenter de 6€ à 10€ (+66%). Sur 6membres 4 votent pour et 2 s'abstiennent pour la résiliation de cette assurance à titre conservatoire (afin d'en retrouver avant la fin de l'année, quitte à reprendre la même mais dans de meilleures conditions que les 66% d'augmentation. Les comptes de la mutuelle donnée par préviade donne pour le premier~~

Q : Reconstitution de la batterie de cuisine des agents de maîtrise et conducteurs à miroir.

R : Au vu du budget alloué au C.E., la direction demande à celui-ci de le prendre en charge et de le gérer.

Q : Pourquoi les équipes AVP ont été modifiées lors de la nouvelle mise en place de janvier ?

R : Toutes les équipes ont été modifiées par rapport à avant, et apparemment les équipes en 2 fois n'ont pas l'air de plaire aux AVP, MAIS tout reste conforme au protocole signé par les délégués syndicaux. Il est inutile de faire un bilan au bout de 3 semaines, et il sera fait comme prévu au bout de 14 mois.

Q : Nouveau réseau :

- La sous-traitance est-elle défini ?
- Le nouveau réseau est-il arrêté ?
- Combien de salarié en mois ?
- D'autres services que le roulement sont-ils touchés ?
- Nous demandons que les délégués syndicaux participent à toutes les réunions concernant la mise en place du réseau.

R :

- Non (travail du CHSCT)
- Oui, mais le conseil de communauté ne se réuni pas avant avril ou mai.
- 22 conducteurs en moins sur le nouveau réseau par rapport à 2002.
- NON
- Non car tous les syndicats sont déjà représentés.

Q : Point sur les départs en retraite.

R : 26 lors du dernier C.E., 2 en plus à ce jour pour des départs en retraite, retraite anticipée et PRP.

Q : Demandes de subvention des syndicats au C.E.

R : C'est urgent. L'amicale des retraités demande la reconduction de sa subvention.

Q : Date de la réunion des titulaires au C.E. pour l'établissement du budget 2004.

R : Le 17 février à 17h00 à confirmer en présence des titulaires et suppléants.

Q : Information colis de fin d'année 2003.

R : Une lettre a été faite au fournisseur de la conserve incriminé. Il nous demande de tous les détruire et le remplacement du produit se fera fin février début mars.

Q : Dotation d'un réfrigérateur dans le local AVP.

R : Ok sur le principe.

Q : Date du pot des activités.

R : Vendredi 20 février à 17h00 et le CE demande une salle en prêt à la direction.

DIVERS : commission habillement le 19/02/2004

Mis en forme

Mis en forme

Mis en forme

Mis en forme

Mis en forme

Mis en forme

Mis en forme

Mis en forme

Mis en forme

Le photocopieur du C.E. est toujours en cours d'amortissement mais la STRD a pris un autre fournisseur et cela pose un problème de maintenance.

A la mi-février, les travaux d'aménagement de la place Grangier vont commencer, le bus de réserve ira rue du Château.

Les travaux pour les locaux "espace bus" vont commencer avec en première phase ceux du parking attenant.

Réunion D.P. du 22 Janvier 2004

Questions C.G.T.

Q : Prochainement un salarié de l'atelier va partir en retraite. Qui va le remplacer dans son travail ?

R : Lorsque l'on saura sa date exacte, on verra.

Q : Pourquoi la direction veut-elle communiquer à la médecine du travail, les arrêts de travail des salariés ?

R : Le médecin souhaite entrer ces paramètres dans son plan de prévention.

Q : Vérifier que la planchette service vacances de la 05/08, indique bien la correspondance à 20h40 au centre ville.

R : C'est bon.

Q : Sur la note de service « info agents » du 26 décembre 2003, que veut dire le terme « sera vu par son responsable pour traitement individuel » ?

R : Cela indique que s'il y a des problèmes avec le règlement à répétition, il sera entretenu par son responsable de groupe.

Q : Le problème d'une brosse de lavage, évoqué lors d'une dernière réunion D.P. a-t-il été regardé ?

R : Le problème ne s'est pas reproduit et il n'y a pas d'explication sur cette chute. Cela est à suivre. Nous rappelons que si les brosses ne tournent pas, il ne faut pas avancer.

Q : pourquoi lors de l'agression d'un collègue en décembre, le G.P.S. n'a pas fonctionné. Quelle réponse technique pour que cela ne se renouvelle pas ?

R : Le CHSCT, le conducteur et l'encadrement ont eu l'explication. Il s'agirait d'un problème d'antenne ou de capteur. Le bus a été vu et les antennes défectueuses seront remplacées (en cours).

Réunion
DP du 18 novembre 2003

Q : Mauvais fonctionnement du chauffage WC Campus.

R : il y aura un nouveau WC d'ici 2 à 3 mois, ainsi que Chevigny et plombières, mais le chauffage fonctionne.

Q : Réponses sur la réfection des différents arrêts, 1^{er} Mai, Poincaré.

R : Rien de nouveau. La direction n'est plus en mesure de faire plus que ce qu'elle a déjà fait. Ok nous ferons donc les arrêts sur chaussée comme prévu par le CHSCT avec un courrier à la direction et au maire avec action pour le 1^{er} février.

Q : Date du pot des activités.

R : Vendredi 20 février à 17h00 et le CE demande une salle en prêt à la direction.

DIVERS : Demandons de changer le standard en forte charge sur la L03/04. déviation de la ligne 1, feu et virage ont été modifiés, cela a été vu et repoussé.

Questions F.O.

Q : Réfection de la bouche d'égout devant l'arrêt 21^{ème} siècle direction campus et rebouchage devant l'arrêt Mansart L09 direction centre ville.

R : 21^{ème} siècle est en cours et pour Mansart cela est fait en provisoire dans l'attente d'une vraie réfection.

Q : Remédier au problème d'accumulation d'eau lors de forte pluie devant le terminus des terres franches.

R : Au vu du Changement de terminus en octobre, essayer de faire l'arrêt un peu après l'arrêt lors de forte pluie.

Q : Pourquoi certains abris bus disparaissent ?

R : Nouveau réseau oblige. L'abri bus a été cassé lors d'un accident et Decaux ne souhaitent pas le remplacer de suite). En effet un nouvel appel d'offre est en cours pour la mise en place et l'entretien.

Q : Questions AVP :

a) Pourquoi l'avenant au contrat de travail des AVP n'a-t-il pas été présenté aux délégués syndicaux comme il avait été prévu avant que ces agents les signent ?

b) Explication sur la note définition d'emploi d'agent vérificateur de perception.

c) Pour des raisons évidentes de sécurité et de logique nous demandons que les équipes AVP soient composées au minimum de trois personnes.

d) Qui va conduire le véhicule de la fraude en bout de ligne ?

R :

a) Les délégués l'ont eu en même temps (conforme au protocole).

Mis en forme

- b) La définition du poste existe depuis un certain temps, mais n'était pas connu des agents. La note « travaille seul » pourra être enlevé.
- c) Ceci a déjà été vu en CE ce n'est pas une règle générale de travail et la réponse est NON dans le principe de trois tout le temps.
- d) Il est prévu que ce soit un agent d'ambiance qui conduise le véhicule. Les délégués F.O. font remarquer qu'il faudra faire attention à l'étiquette qui risque d'entacher l'image des A.A.

Q : pourquoi le GPS n'a-t-il pas localisé correctement le bus lors de l'agression d'un conducteur ?

R : Q : Prochainement un salarié de l'atelier va partir en retraite. Qui va le remplacer dans son travail ?

R : Q : Prochainement un salarié de l'atelier va partir en retraite. Qui va le remplacer dans son travail ?

R : Q : Prochainement un salarié de l'atelier va partir en retraite. Qui va le remplacer dans son travail ?

R : Voir réponse question CGT.

Q : Eclairage du digicode situé entre le bureau de sortie et le parking bus.

R : Fait à ce jour.

DIVERS : Nous demandons 6 à 8 Mn de régulation en dessous de roulage et 10 Mn (voir plus) au-dessus de 40 Mn de roulage. La direction souhaite déjà poser correctement les temps afin d'éviter les retards. **Nous demandons des Almex électroniques à l'arrière de tous les bus (à étudier) ou trouver un système pour bloquer les anciens composteurs afin qu'ils ne soient plus déréglés.**

Questions C.F.T.C.

Q : Aménager un arrêt de descente au terminus de la L09 en face de l'arrêt de départ.

R : NON après le réseau 2004, on verra.

Q : Aménager les tablettes au-dessus des radiateurs dans les toilettes du dépôt pour permettre aux conductrices et aux conducteurs d'y déposer leurs sacoches.

R : Fait D'accord un aménagement sera étudié : crochets, tablettes ou porte manteau.

Q : Dotation en billetterie insuffisante sur certaines lignes à fortes fréquences

R : Sur la L09 et L16, 5 carnets est insuffisant. Il n'y a pas de réponse négative mais un distributeur est en cours d'étude pour le site miroir.

Q : Boucher le trou sur la voie bus dans le couloir vers l'arrêt Kellermann en direction de toison d'or.

R : Cela est fait.

Q : Pourquoi avoir choisi la couleur rose pour les cartes d'essai ?

R : Afin que les anciennes (blanches), ne soient pas utilisées par quelqu'un qui les aurait récupérées et ferait des de la fausse billetterie.

Questions C.F.D.T.

Q : Pouvons nous avoir des informations concernant les modifications du service soirée pour le futur réseau ? Où en est la réflexion ?

R : Il y aura seize bus en service soirée, ce qui impliqueraient sur le système d'aujourd'hui d'avoir soixante volontaires. Il y a trois hypothèses de travail qui sont retenues mais non encore fixées :

- Le volontariat (sur le principe d'aujourd'hui).
- Les services soirées remis dans le roulement général.
- Ou un mixte des deux solutions.

Q : Lors de la prochaine réunion de la commission habillement, est-il possible d'envisager le double choix veste et/ou blouson ?

R : Oui il est possible d'envisager le double choix.

Prochaines réunions CE-DP le 19 Février à 15h30

Mis en forme

Mis en forme

Mis en forme

Mis en forme

LE TABAC A LA STRD

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL LE 27 JANVIER 2004

- Mme le Docteur Royer ouvre la séance en annonçant qu'elle s'était mise en relation avec le C.O.D.E.S. (organisme d'état qui officie en prévention santé), après la dernière réunion et qu'en 2004 « l'état » ferait une campagne de sevrage tabagique dans quelques entreprises de côte d'or.
- Elle explique les modalités pour que la STRD puisse rentrer dans ce type de plan. Les avantages pour la STRD qui a déjà entamé un processus d'aide au sevrage et de respect de la loi (groupe de travail) fait que l'entreprise a de grande chance de pouvoir rentrer dans ce système d'aide de l'état par l'intermédiaire de cet organisme de santé.
- Par ce système, il serait proposé aux salariés un questionnaire à remplir pour savoir le taux de personnes qui fument et qui souhaiteraient s'arrêter, ainsi que les moyens qu'ils pensent utiliser. Une réunion de présentation sera effectuée pour indiquer au personnel les spécialistes pouvant les aider à suivre ce sevrage. Chacun ensuite pouvant se diriger vers tel ou tel principe à son choix.
- Au vu de ce système d'aide par l'état, le groupe a souhaité que la STRD continue à mettre le même budget que prévu, afin d'élargir au maximum les aides prévues, afin que la partie financière supportée par celui qui sevrera soit minime.

- Comme les décisions pour l'obtention d'aide par le C.O.D.E.S. se feront en début de deuxième trimestre, il a été décidé à l'unanimité que l'interdiction officielle de fumer à la STRD se ferait le 1^{er} juillet 2004 pour des raisons de commodité, que tout le personnel peut comprendre.

La prochaine réunion qui se tiendra le 24 février à 09h30 aura pour sujet :

- Le budget.
- Le questionnaire.
- L'abri à aménager pour les fumeurs sur le dépôt.
- Le partage des tâches.



Mise en forme : Puces et numéros

Mis en forme

Mis en forme

Mise en forme : Puces et numéros

Négociations salariales

Les organisations syndicales ont été reçues par la direction mi-janvier puis le 3 février. Lors de la première réunion les organisations ont présenté leurs demandes d'augmentation sur les salaires :

- C.G.T. → 5,2%.
- F.O. → 3%.
- C.F.D.T. → 0,5% au-dessus du niveau du coût de la vie (taux INSEE) soit au moins 2%+0,5% → 2,5%.
- C.F.T.C. → 2,5%.

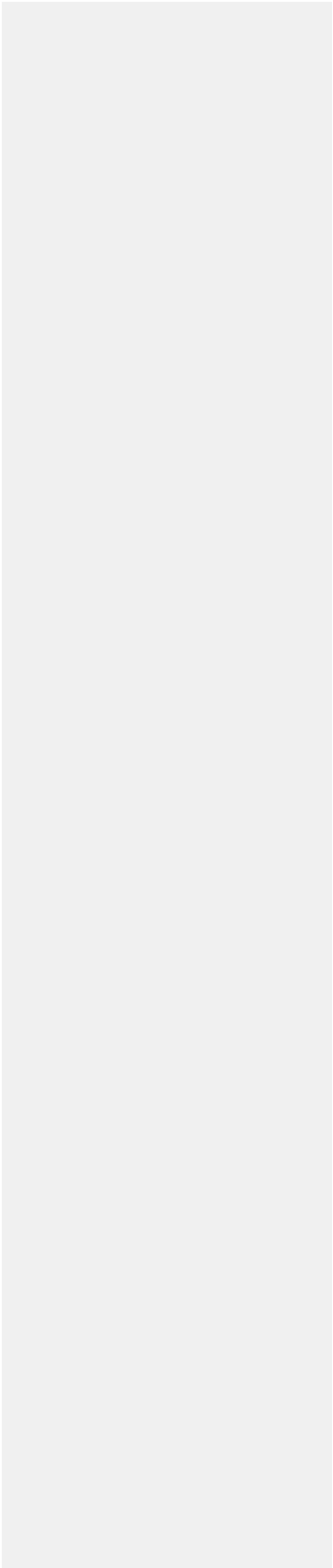
La direction nous faisait deux propositions :

- 1,4% sur l'année pensant que se serait l'inflation.
- 100 brut incluant la prime de chaleur demandée par certaines organisations et une autre incluant les bons résultats de la STRD en 2003.

Aucune des O.S. n'étant d'accord sur les propositions patronales, nous avons décidé d'un commun accord de se revoir le 3 février.

Le 3 février après maintes discussions, nous nous sommes accordés sur plusieurs points :

- Augmentation des salaires de 1,6% et rattrapage de 0,2% de 2003 avec réindexation en fonction du coût de la vie (INSEE) soit :
 - Au 01/02/04 0,6% (0,4 + 0,2) point 100 à 8,44.
 - Au 01/05/04 0,6% point 100 à 8,49.
 - Au 01/08/04 0,6% point 100 à 8,54.
- Une prime de 150 brut pour tous au prorata du temps de travail (mi-temps, TPV) et dégressif de par tranche de 1/52 par 7 jours de maladie (pas en accident du travail).
- Pour les Agents d'ambiance une augmentation de leurs coefficients à :
 - 145 à l'embauche.
 - 155 au diplôme (entre 12 et 18 mois).
 - 160 à 24 mois.
 - 165 à 36 mois.
- Quelques points restent encore à négocier et seront vu au cours de l'année 2004.



*** La CFDT STRD m'intéresse***

NOM, Prénom :

Téléphone :..... Emel :.....

Adresse :.....

.....

.....

.....

- Je souhaite avoir des informations sur la CFDT (CFDTdelaSTRD@aol.com)
- Je souhaite adhérer à la CFDT

Mis en forme

Mis en forme

Mis en forme

Coupon à remettre à :

- * Mr CHAUMONNOT Hervé (Agent de Maîtrise)
- * **Mme ROUX Sophie (Conductrice)**
- * **Mr ROUSSELET Daniel (Conducteur)**
- * Mr SOREZ Olivier (Agent de Maîtrise)
- * Mr CONTASSOT Pascal (Agent de Maîtrise)

Mis en forme